

## 1 Généralités

- 1.1 Le Règlement Général des Compétitions de la FFBaD s'applique dans son intégralité et ce règlement particulier le complète. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- 1.2 Cette compétition, organisée par la Ligue de Normandie de Badminton, est ouverte à tous les joueurs vétérans possédant une licence FFBaD pour la saison en cours, autorisant la compétition et rattachés à une instance dépendant de la ligue de Normandie de Badminton.  
Aucune autre compétition organisée en Normandie ne pourra accueillir des joueurs de plus de 35 ans le même week-end.
- 1.3 Cette compétition décerne dans chaque catégorie d'âge et dans chaque tableau (simple dames, simple hommes, double dames, double hommes et double mixte) le titre de champion de Normandie vétérans de la catégorie.

## 2 Comité d'organisation

- 2.1 La Commission Vie Sportive Adultes prend en charge la préparation de ce championnat. Elle établit le tirage au sort et rend accessible dès que possible sur [Badnet](#) la consultation des jours et horaires de convocations.
- 2.2 Le club (ou le comité) qui reçoit la compétition assure le déroulement de celle-ci (sonorisation, table de marque, buvette, ...).
- 2.3 Le juge arbitre désigné par la ligue est .... Son adjoint est Ludovic Culleron. Ils pourront prendre toute mesure nécessaire au bon fonctionnement de la compétition.

## 3 Inscriptions et tableaux

- 3.1 Les inscriptions sont possibles sur les trois tableaux.
- 3.2 La date limite d'inscription est fixée au mardi 26 mars (9h). S'il était nécessaire de limiter les inscriptions, dans chaque catégorie d'âge, les huit meilleurs CPPH de chaque tableau seraient retenus en priorité.
- 3.3 La date du tirage au sort est le 27 mars. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.4 Les inscriptions sont à faire directement sur Badnet sur la page de la compétition. Le règlement des inscriptions est effectué obligatoirement sur [Badnet](#). Aucune inscription ne sera prise en compte si elle n'a pas été réglée au préalable.
- 3.5 Les frais d'inscription sont 9 € pour un tableau, 14 € pour deux tableaux et 17 € pour trois tableaux.
- 3.6 Les catégories d'âge sont vétérans 1, vétérans 2, vétérans 3, vétérans 4, vétérans 5, vétérans 6 et vétérans 7 (se référer au texte fédéral).
- 3.7 En simple, un joueur (une joueuse) doit s'inscrire dans sa catégorie d'âge. En double, une paire doit s'inscrire dans la catégorie d'âge du membre le plus jeune la composant.
- 3.8 Pour être organisé, un tableau devra être constitué d'au moins quatre joueurs ou paires. Dans le cas contraire, il pourra être fusionné avec le ou les tableau(x) d'âge le (les) plus proches.
- 3.9 Si le nombre d'inscrits dans un tableau le permet, celui-ci sera découpé en séries constituées selon le CPPH. Dans ce cas, seule la série 1 délivrera le titre de champion de Normandie.
- 3.10 Les tableaux se joueront en poules avec deux sortants par poule si l'échéancier et la limite du nombre

de matches par jour et par joueur (8) le permettent, puis en élimination directe.

## 4 Forfaits

- 4.1 Le règlement fédéral relatif aux forfaits s'applique.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant pas être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit à la Ligue dans les plus brefs délais.
  - 4.2.1 Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
  - 4.2.2 Sinon, le joueur doit envoyer à la [ligue de Normandie de Badminton](#) (au plus tard cinq jours après la compétition) un justificatif. Le remboursement des droits d'engagement est soumis à l'article 3.1.6 du RGC.
- 4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de double est défaillant, le joueur restant pourra proposer à l'organisateur un remplaçant, en respectant les catégories d'âge (voire les séries) si le tirage au sort a déjà été effectué.

## 5 Déroulement

- 5.1 Les simples auront lieu dans leur intégralité le samedi, les doubles hommes ou dames auront lieu le dimanche et le double mixte commencera le samedi et se poursuivra le dimanche. Les horaires indicatifs sont : de 9h à 22h le samedi, de 9h à 18h le dimanche.
- 5.2 Tout joueur doit venir signaler son arrivée à la table de pointage dès son entrée dans le gymnase, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match s'il est absent.
- 5.4 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché (ou publié en ligne) uniquement à titre indicatif.
- 5.5 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.6 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel de la compétition est le Yonex AS 30.
- 5.7 Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart sans pouvoir dépasser le score de 30-29.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes. Il commence lors du dernier volant du match précédent et s'achève lors du « 0-0 jouez » du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les matches sont joués en auto-arbitrage jusqu'aux finales comprises. Cependant si des arbitres sont disponibles, certains matches pourront être arbitrés à l'initiative des Juge-Arbitres ou à la demande des joueurs.
- 5.10 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux consignes du Juge-Arbitre données avant le lancement de la compétition.
- 5.11 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers des joueurs (en tenue correcte), les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.12 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 Chaque participant à la compétition autorise, à titre gratuit, la ligue de Normandie et la structure ac-

cueillant cette compétition à publier les images prises de lui sur ses outils numériques de communication. Dans le cas contraire, prévenir le Juge-Arbitre et la table de marque lors de l'arrivée dans le gymnase.